

Observation n°131 du 11/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le promoteur traite de la biodiversité avec une désinvolture désarmante. La démarche ERC est insuffisante telle que relevé par l'avis de la MRAe ci-dessous:

"Compte tenu de la fragilité de l'Outarde canepetière, menacée d'extinction, la MRAe considère que le projet aurait nécessité l'étude de véritables variantes sur d'autres secteurs géographiques, ce qui n'a pas été réalisé lors des compléments d'études réalisés en 2022."

ou encore:

"La MRAe considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme. Elle recommande au porteur de projet de réinterroger le choix d'implantation de son projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement."

Il faut noter que la problématique sur la biodiversité du secteur est connue depuis le début de ce projet en 2008. Le promoteur n'en a tenu aucun compte et a même amplifié l'impact potentiel du projet en modifiant le gabarit des éoliennes.

Ce projet et ce promoteur ne sont pas sérieux. Merci de donner un avis défavorable.

Cordialement,

Frederic Gauthey